



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : URBANISME 9

**OBJET : IMPLANTATION
D'UN POSTE SOURCE AU
PROFIT D'EDSB.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Didier MARCADET.

Depuis plusieurs années, EDSB constate une croissance constante des consommations électriques sur le territoire du Briançonnais.

Une projection des besoins futurs, liés à la réalisation de différents projets immobiliers d'ampleur sur la Commune, démontre la nécessité d'anticiper afin de pourvoir à ces demandes de puissances de raccordement.

Malgré les nouvelles exigences constructives de la Réglementation Thermique 2012 pour les constructions neuves, et la capacité des réseaux de secours, l'alimentation électrique ne sera pas adaptée à ces nouveaux besoins.

Afin de palier à ces difficultés, il est envisagé de créer un nouveau Poste Source HTB/HTA à Briançon.

Le raccordement sur le réseau HTB consistera en la création d'un poste source 63/20 kV, dont l'implantation la plus pertinente est souhaitée au plus proche des besoins.

Deux implantations sont en cours d'études, l'une au lieu dit Les Sagnes et l'autre sur le secteur des Casernes et intégré au projet « Cœur de ville ».

Ces localisations sont de plus situées à proximité du tracé projeté de la future liaison souterraine à 63 kV sous Maîtrise d'Ouvrage RTE, ce qui permettrait de réaliser des travaux conjoints et des économies d'échelles pour ce type d'équipements.

Il est proposé de réaliser la création d'un poste avec, au maximum 3 transformateurs, et pour objectif une mise en service début 2016, ce schéma permettant d'alimenter la zone de Briançon jusqu'à une puissance de 72 MVA et jusqu'au-delà des années 2050.

Le raccordement s'effectuera en souterrain et cet ouvrage sera intégré d'un point de vue urbain et architectural au site d'implantation, avec le souci de minimiser son impact visuel.

Selon la localisation choisie pour cet équipement, le règlement du PLU en vigueur sera modifié afin de le rendre compatible, le cas échéant, avec ce projet.

VU le besoin exprimé par EDSB,

VU la décision favorable du Conseil de surveillance d'EDSB en date du 12 Octobre 2012,

CONSIDERANT l'objectif du projet ci-dessus explicité et le fait que cet objectif justifie un accord de principe de la part de la Commune afin que des investigations, notamment sur la nature du sous sol soient mises en oeuvre rapidement par EDSB,

CONSIDERANT que ce projet nécessitera une étude d'impact et sera soumis à enquête publique, menée par EDSB,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à l'implantation d'un nouveau Poste Source HTB/HTA sur l'une ou l'autre implantation à l'étude, Les Sagnes ou le quartier Berwick – Colaud ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 07 NOV. 2012
PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012
NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012

Le Maire,
Gérard FROMM

